

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 6 février 2017

M. Pierre Méthé  
Directeur des affaires institutionnelles  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec), H4Z 1A2

**Objet : R-3867-2013 - Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, Phase 3 – INSTRUCTIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DES CONTESTATIONS AUX RÉPONSES DE GAZ MÉTRO À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'EXPERT PAUL L. CHERNICK  
N/D : 1001-099**

---

Cher M. Méthé,

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) a pris connaissance des réponses complètes de Gaz Métro aux demandes de renseignements du témoin expert M. Paul L. Chernick (B-0213 et B-0214) et du ROÉÉ (B-0212) déposées en date du 6 février 2017 dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Or, plusieurs réponses à la demande de renseignements du témoin expert M. Chernick ont été déposées en français. C'est également le cas des réponses aux demandes de renseignements auxquelles Gaz Métro réfère dans la pièce B-0213 (soit les pièces B-0196, B-0209, B-0210 et B-0212).

Considérant cette situation, le fait que M. Chernick ne lit pas le français et que nous avons besoin des conseils de ce témoin expert afin de formuler le cas échéant des contestations aux réponses de Gaz Métro à la demande de renseignements de celui-ci (C-ROÉÉ-0070), nous demandons à la Régie de nous confirmer que toute

contestation aux réponses de Gaz Métro fournies en français peut être produite dans les deux jours ouvrables du dépôt de la traduction des documents en question par la FCEI aux fins du présent dossier.

En ce qui a trait aux réponses de Gaz Métro à la demande de renseignements du ROÉÉ (B-0212) et de M. Chernick (B-0213 et B-0214) fournies en anglais, nous avons l'intention de déposer des contestations au plus tard le 8 février 2017, à 16h00, conformément au délai établi en vertu de l'article 26 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, cher M. Méthé, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

par Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na  
cc: (courriel seulement)  
Me Hugo Sigouin-Plasse, Gaz Métro  
Dossiers réglementaires, Gaz Métro  
Me André Turmel, FCEI  
Paul L. Chernick, Resource Insight, Inc.  
Bertrand Schepper, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordinatrice ROÉÉ